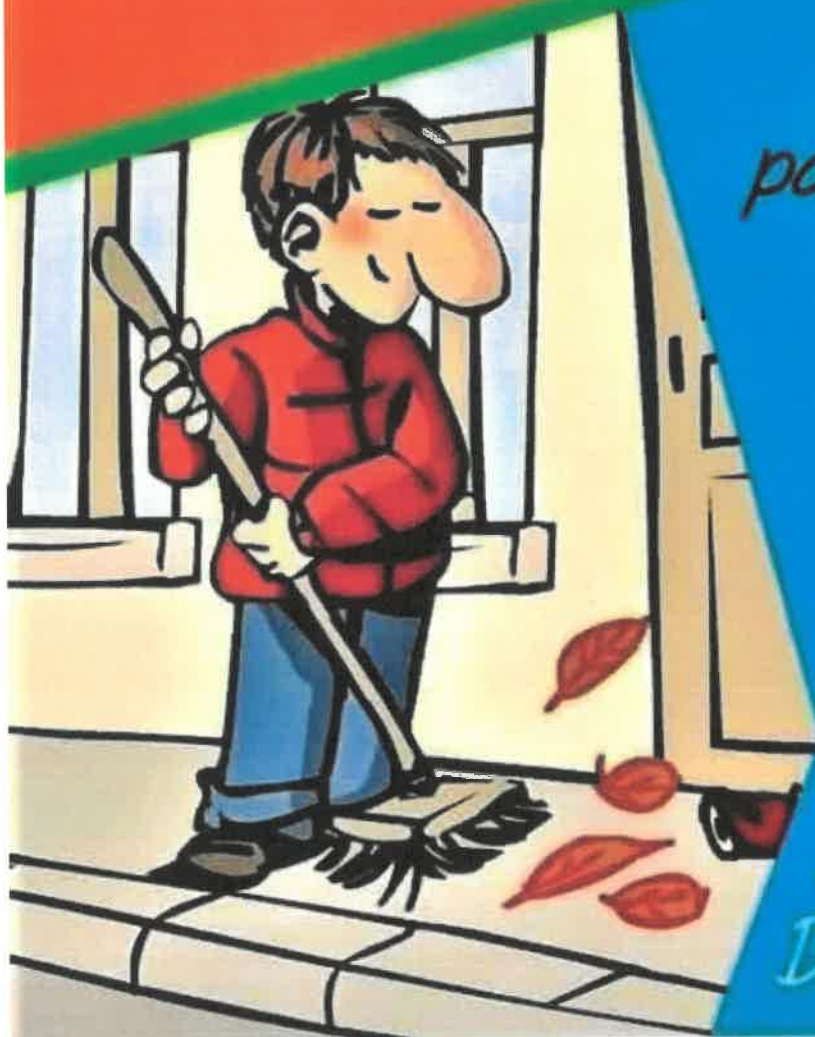


# J'entretiens mon trottoir !



Merci  
pour votre  
participation  
à l'effort  
collectif et  
citoyen !

Balayage,  
Désherbage,  
Démoussage

"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Règlement sanitaire départemental (art.32)